

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER/SEPTEMBRE 2018



EYSUS

Horaires d'ouverture mairie

Mardi et Jeudi de 9h à 12h
Mercredi de 9h15 à 12h15
Vendredi de 14h à 16h30

Téléphone 05-59-34-41-01
commune-deysus@orange.fr

Samedi de 10h à 12h (permanence des élus)

SOMMAIRE

- ★ **Le mot du Maire**
- ★ **Le nouveau Conseil Municipal**
- ★ **Notre Secrétaire de Mairie**
- ★ **Informations administratives**
- ★ **Ateliers d'été**
- ★ **Vie associative**
- ★ **Information citoyen**
- ★ **Rappel des règles d'urbanisme**



LE MOT DU MAIRE



Voilà neuf mois que j'ai pris les fonctions de Maire de la commune d'Eysus.

Avec les Adjoints, nous nous sommes appropriés petit à petit les dossiers et, aujourd'hui nous pouvons faire un premier bilan.

Dès janvier 2018, nous avons payé les factures d'eau dues à Oloron pour les années 2014 et 2016. Un échéancier a été établi pour celle de l'année 2017 sur les années 2018-2019.

Le toit de la salle Béziat a enfin été réparé, les travaux ont été pris en charge par EDF.

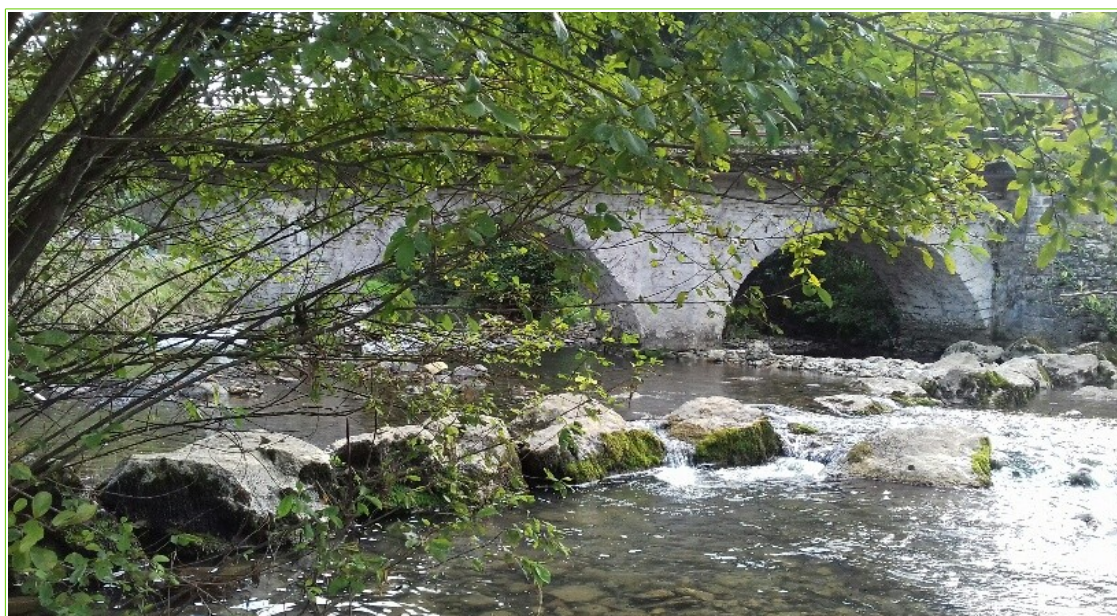
Pendant les vacances d'été, deux salles de classe ont été rénovées.

Enfin, en septembre la canalisation du poste de refoulement à la Station d'Épuration, a été reconstruite et les travaux de voirie prévus pour 2018 réalisés.

Après quelques vacances bien méritées, toute l'équipe est à nouveau au travail.

Je vous souhaite bonne lecture et une très belle rentrée.

Marie ECHEPARE, Maire d'Eysus.



Pont de la Bigue

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Marie ECHEPARE
Madame LE MAIRE

André LAPACHET
Premier Adjoint

Finances communales
Voirie
Urbanisme
Aménagement du territoire
Logement
Agriculture
Forêt

Bernadette HONTHAAS
Seconde adjointe

Affaires scolaires et périscolaires, (gestion du personnel, suivi des décisions relatives à la commune en conseil d'école, fonctionnement garderie et cantine)
Cérémonies
Animations
Relations avec les associations
Révision listes électorales

Philippe PECAUT
Troisième adjoint

Equipements publics
Electricité
Bâtiments communaux
mairie, église,
appartements locatifs,
salle des jeunes,
salle communale.....

Jean-Michel BERSANS
Quatrième adjoint

Eau et assainissement
(gestion des réseaux de la station d'épuration)

Suivi des collectes SICTOM

LES CONSEILLERS

Nadine BORDEGARAY
 Yolande CLAVERIE
 Robert DOMINIQUE
 Henri GIMENEZ
 Marie-Line GOUSSIES

Daniel HOURAT
 Laurent LAUBERGE
 Florian MOISSET
 Benjamin SABATTE
 Anne VOELTZEL

NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE

Florian Grolleau, 28 ans titulaire d'un diplôme Universitaire Métier de l'administration Générale Territoriale en poste depuis le 1 mai 2018.



Dans un village, le secrétaire de mairie est au service des élus, des services communaux et des habitants.

C'est un fonctionnaire multitâche, à la fois chef de chantier, collaborateur, médiateur ou chercheur de solutions.

Il engage des dépenses, gère du personnel, prépare les listes électorales ou le budget : charnière entre les élus, la population et l'administration, un secrétaire de mairie met en œuvre les décisions municipales, sous l'autorité du maire. L'étendue des tâches est grande, surtout en zone rurale.

L'idée que l'on se fait d'un secrétariat de Mairie est rarement juste : on ne s'imagine pas les tâches tellement variées à gérer, les imprévus et les obligations à concilier. Tout faire et tout savoir, les lois et les règles administratives évoluant en permanence, relèvent parfois de l'impossible, et pourtant c'est bien ce qui s'y fait chaque semaine.

Le secrétariat est un lien privilégié entre les administrés et les élus, l'endroit où le personnel applique les consignes de la municipalité et aide aux mieux les personnes qui s'y présentent.

Le secrétariat de Mairie reste un espace d'accueil, calme et serein, quoi qu'il advienne, car le travail bien fait est la meilleure des cartes de visite.

Nouveau service

Toujours soucieuse d'améliorer la proximité avec ses administrés, la municipalité a décidé de mettre en place une information de type « mailing » ou SMS qui permettra aux habitants qui le désirent de s'inscrire afin de recevoir diverses informations, invitations, actualités, travaux, coupures réseaux...

Cette inscription est basée sur le volontariat, votre adresse ou numéro de portable ne seront pas divulgués et aucune information commerciale ne vous sera transmise.

Pour vous inscrire :

- envoyer un mail à commune-deysus@wanadoo.fr
- appeler le 05 59 34 41 01

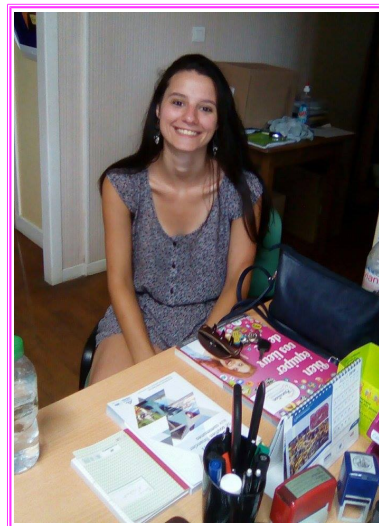
• ou passez vous signaler à l'accueil de la mairie.

SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique permet de s'engager pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité. Ouvert aux 16-25 ans, accessible sans condition de diplôme et rémunéré.

Sarah Campodarbe nous a rejoint le 4 décembre 2017 et terminera le 3 décembre 2018 sa mission.

Elle a effectué diverses tâches au sein de la mairie : archivage, relevé d'informations concernant le site internet en cours de préparation.....



informations administratives

BIENTOT 16 ANS ! Pensez au recensement.....

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français.

Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.

RECENSEMENT DE LA POPULATION du 17 janvier au 16 février 2019

Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remettra un imprimé avec vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible.

C'est l'INSEE qui analyse toutes les données.

TRAVAUX



Lors des crues survenues entre les 11 et 15 juin dernier, la conduite qui relie le poste de refoulement situé au lotissement de l'Ourtau à la station d'épuration a été arrachée.

Les travaux de réparation ont consisté à reprendre la canalisation depuis le poste de relevage, à passer sur le bas côté de la route, et traverser le cours d'eau et le champs pour retrouver la station.

Ces travaux vont permettre de pérenniser la réfection du réseau de refoulement.

SALLE BEZIAT



La technologie qui consistait à assurer l'étanchéité de la toiture par les panneaux photovoltaïques a été abandonnée suite à de nombreux problèmes sur d'autres sites.

L'accord d'EDF ENR était nécessaire car le prix de rachat des KW produits dépendait de cette technologie.

Il nous reste à reprendre les dalles du faux plafond qui ont été dégradées par les fuites répétées pour rendre à la salle son aspect d'origine.

L'étanchéité de la toiture de la salle Béziat a enfin pu être refaite cet été.

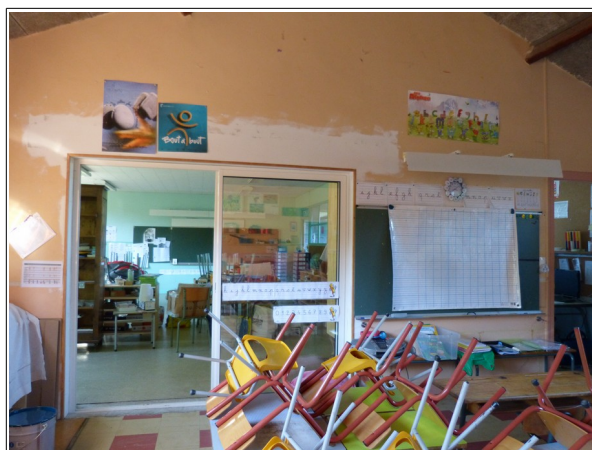
Suite à de longues négociations avec EDF ENR qui a pris en charge la totalité des travaux.

Les panneaux photovoltaïques qui étaient intégrés dans la toiture ont été déposés, la toiture en bacs-acier a été intégralement reprise et les panneaux ont été reposés par dessus.



ATELIER D'ÉTÉ 2018

Comme les années précédentes, la municipalité a proposé aux jeunes de 16 à 18 ans un emploi durant l'été 2018. Cette année c'est le Centre LA HAUT d'Oloron Sainte Marie qui a tout centralisé. Cinq jeunes du village ont travaillé durant 5 jours à l'école où des travaux de peinture étaient nécessaires.



Nous remercions

Audric, Dan, Dylan, Emmy, Jessica, Ludivine et Geneviève
pour le résultat obtenu et du petit mot laissé.

**Et pour finir pose du sol dans la classe
maternelle par nos élus**



Avant



Après

ASSOCIATION LE BINET



**L'association du Binet reprend ses activités.
Nous vous proposons de la Gym d'entretien tous les vendredis
de 19 à 20 h (hors vacances scolaires). La séance se déroule à
la salle Béziat dans une ambiance agréable.
Vous pouvez aussi participer à une marche tous les mardis à
partir de 14 h 15.
Rendez-vous à salle Béziat pour 2h de balade sur les sentiers de
la commune et de ses environs.**

**Le jeudi, de 18 à 20 h, place au badminton (toujours à Béziat)
avec 2 terrains aménagés pour cette activité.
Enfin, une fois par mois, généralement le deuxième dimanche,
l'association organise une marche de 12/13 kms à la découverte
du Piémont Oloronais.
Le départ est prévu à 8h30 à la Salle Béziat.**

La première sortie de la saison a eu lieu le 9 septembre.

**Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au
06 52 94 72 98 ou 06 32 47 03 17.**

ASSOCIATION BERETTE / ASSOCIATION PARENTS ELEVES

Cette année, l'association Bérette (association des parents d'élèves de l'école d'Eysus) a été très heureuse de contribuer au financement du séjour de classe découverte qui s'est déroulé du 20 au 22 juin 2018 à Saint-Jean de Luz.



Les enfants des 2 classes ont bénéficié d'un programme adapté pour partager joyeusement trois belles journées et deux nuits sur la côte basque.

C'est à travers des projets scolaires comme celui-ci que nos actions prennent sens ! L'association est fière que les bénéfices des événements qu'elle a mené aient pu être investis dans un temps scolaire qui laissera sans doute de beaux souvenirs aux écoliers de notre village. Nous remercions chaleureusement tous ceux et celles d'entre vous qui nous ont soutenus en participant à nos actions !

Pour l'année 2018-2019, sur le premier trimestre, nous ne manquerons pas de vous inviter à nouveau au convivial marché de Noël (vente de sapins, vin chaud, pâtisseries maison...) ; dans l'année, de nouveaux projets seront proposés afin de continuer à soutenir les initiatives culturelles et sportives de l'équipe pédagogique de notre école, pour nos enfants.

Nous espérons vous y retrouver nombreux !

C'est la rentrée à l'école Berette

Depuis le 3 septembre 2018, 42 enfants ont repris le chemin de l'école : 20 enfants dans la classe maternelle et 22 enfants dans la classe allant du CP au CM2.

Joëlle Sahores (CP/CM2) et Laure Hounie (maternelle et directrice) composent l'équipe enseignante.



Sonia Vignau (ATSEM et en charge de la garderie) et Laurence Africati (cantine et entretien des locaux) sont les deux personnels municipaux venant compléter l'équipe.

Cette année, les deux classes de l'école participeront à un projet d'éducation artistique et culturelle en danse et graphisme et bénéficieront des interventions d'Agnès Aguila, professeur de danse.

Les enfants et leurs enseignantes souhaitent également continuer à faire vivre le sentier de la biodiversité en proposant une découverte au fil des saisons ainsi que des activités interactives.

Quelques beaux projets en perspective pour motiver en ce début d'année petits et grands enfants !

SOURIRE d'AUTOMNE : Club des Aînés 2018: 35 ans d'existence!

Adresse postale

Chez Nicole GONZALEZ
7, chemin du Château
64400 EYSUS



C'est le 4 février 1983 qu'ont été signés les statuts du « Club des Aînés d'EYSUS – SOURIRE D'AUTOMNE », il y a donc 35 ans cette année, même si les anciens se réunissaient déjà bien avant.

Cette année-anniversaire se devant d'être marquée, de nombreuses animations et voyages ont été mis en place :

- **Cérémonies traditionnelle des vœux** (le 9/01)
- **Assemblée générale annuelle** (le 16/01) qui a permis de constater la bonne santé du club en 2017.
- 1^{ère} manche du **Championnat Individuel de Belote** (le 27/01) qui se déroulera en cinq manches sur l'année (27/01 – 17/02 – 03/03 – 06/10 et 01/12).

Chaque manche et la finale se jouent en 4 parties de 12 donnes chacune. Lors de sa première inscription au tournoi, chaque joueur se verra attribuer un numéro de dossard qui sera le même durant les 5 journées. Chaque joueur n'est pas tenu d'avoir toujours le même partenaire. Aucun joueur n'est éliminé s'il ne participe pas à une manche ou à la finale ; cependant il marquera 0 point à titre individuel dans le classement du tournoi pour la journée d'absence. L'équipe gagnante d'une manche est celle qui marque le plus grand nombre total de points. Les points marqués par l'équipe lors d'une manche sont comptabilisés pour chaque joueur de l'équipe lors de la finale. L'équipe gagnante de la finale est celle qui marque le plus grand nombre total de points.

Lors de chaque journée, les trois premières équipes recevront des lots pour des valeurs respectives de 100 €, 40 € et 20 € et un lot de participation sera remis à tous les autres participants.

Le CHAMPION DE BELOTE 2018 sera le joueur qui aura marqué le plus grand nombre de points sur l'ensemble des 5 journées. Il recevra à l'issue de la finale, un lot particulier.

Donc, prochaine manche (la 4^{ème}) le 6/10 ; les personnes qui souhaitent participer seront les bienvenues.

- **Repas anniversaire des 35 ans du Club le 4/02** (date de signature des premiers statuts Par Jean LABEDAN et Jean-Marie LAGRAVE). 38 convives ont participé à ce repas anniversaire et fêté cet évènement en musique et ont dansé jusqu'à une heure bien avancé de l'après-midi. Cette journée a été l'occasion de rappeler qu'au cours de ces 35 ans, se sont succédés à la présidence du club : Jean LABEDAN (fondateur) – Andrée LABEDAN – José ARIAS – Michèle CHABANNE – Pierre SUAREZ – Nicole GONZALEZ (actuellement).
- **Voyage dans le Périgord les 10, 11 et 12 avril** : Les 26 participants ont pu découvrir MAZEYROLLES, village de 14 habitants où gîte et couverts étaient agréables. Au cours des excursions et promenades, ils ont découvert SARLAT, la Dordogne en gabarre, le château féodal de BIRON, la cité médiévale de MONPAZIER, le village du BOURNAT qui vit à l'époque du 19^{ème} siècle ; des animations avant ou après repas ont permis nous ont permis de jouer quelques scènes du siècle passé et de bien rire.
Ces trois jours de voyage étaient une première qui semble devoir être renouvelée au printemps 2019.
- **Repas KARAOKE Interclubs le 26/04**. De nombreux membres de différents clubs sont venus participer à ce karaoké au cours duquel ils ont pu interpréter des chansons de leur jeunesse (années 60-80) et gagner pour leur club des lots offerts par notre club.

- **Journée à GONDRIN (Gers) le 14/06.** Après la visite d'un atelier artisanal de fabrication de croustades, les 35 participants à cette journée ont pu se détendre, rire et chanter au cours du repas-spectacle organisé par le restaurant « Le Pardailhan » qui nous a fait déguster des recettes locales.
- **Pique-nique organisé le 12/07** sous les arbres de Béziat. Grillades, chansons et rires ont marqué cette journée/
- **Journée en Espagne le 13/09.** 36 participants ont découvert le circuit EYSUS-LA PIERRE ST MARTIN-ISABA-RONCAL-SANGUESA-CASTILLON DE JAVIER- YESA (lieu de notre repas)-BERDUN – JACA – CANFRANC et retour à EYSUS.
- **Les autres activités habituelles** fonctionnent bien :
 - **Repas mensuel** : Le maintenant rituel repas du troisième samedi de chaque mois a une fréquentation en augmentation (de l'ordre de 30 participants en moyenne) ; les menus de l'année sont variés avec une anguillade appréciée fin mai.
Les repas de juillet et août ont été animés en musique et ont permis de danser pasos, valse et rocks.
 - **La marche douce**, mise en place en 2016, permet à ceux qui le souhaitent de marcher à leur rythme sur des parcours pas très longs sans oublier de discuter. **Pour les amateurs, rendez-vous tous les vendredi à 14 h à la salle Béziat.**

Le dernier trimestre sera aussi l'occasion de marquer cette année anniversaire.



Retenez ces dates

- Le 06/10 : 4^{ème} manche du Championnat individuel de Belote
- Le 20/10 : Repas mensuel à La Ciboulette – Palombes –
- Le 17/11 : **Repas KARAOKE – années 60-90 - salle du Béziat - ouvert à tous EYSUS et extérieurs (voir fiche inscription dans ce bulletin)**
- Le 24/11 : Repas mensuel à La Ciboulette
- Le 01/12 : 5^{ème} et dernière manche du Championnat individuel de Belote. Désignation du Vainqueur et remise de lots.
- Le 13/12 : Repas de Noël

Courant décembre, publication du livre sur EYSUS écrit par le Club des Anciens

Association Communale de Chasse Agrée ACCA



Certes,

de peu d'importance au regard des membres qui la composent et peu active au sein de la vie associative du village, l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) d'Eysus n'en est pas moins sensible aux transmissions des valeurs essentielles de la ruralité qui est censée fédérer nos concitoyens.

En effet, la chasse, souvent décriée (notamment par des citadins en mal de «retour» à la campagne) est un loisir de passionnés et d'amoureux de la nature.

Créée le 06/08/1936, la Société de chasse d'Eysus (certainement la plus ancienne association d'Eysus) est devenue ACCA en 1991 et gère, depuis 82 ans, les activités cynégétiques du village sur un peu plus de 800 hectares. Loin des débats médiatiques sur l'utilité de la réintroduction d'ours sur les massifs montagnards du Haut-Béarn, l'ACCA présente un tableau de prises plutôt modeste avec une dizaine de sangliers et 4 chevreuils par an (sans oublier faisans, palombes et bécasses). Le bilan financier excédentaire, témoigne d'une gestion saine et justifie l'adhésion de nouveaux « Nemrod ».

Alors, quel que soit votre âge, quelles que soient vos motivations, quelles que soient vos attentes, passez votre permis de chasser et venez nous rejoindre !

Bonne rentrée à tous !

D. BIU

JARDINS PARTAGES

Fleurs, fruits et légumes ont poussé, n'hésitez pas à vous y arrêter.



COMITE DES FETES

Depuis le mois de juin 2018 un nouveau comité des fêtes a été crée :

Président Hourcade Killian

Trésorier Bigué Rémy

Secrétaire Denis Lucas

Le dimanche 15 juillet ils ont retransmis la finale de la coupe du monde de Football sur écran géant à la salle Béziat suivi d'un repas. Cette première fût un grand succès plus de 80 repas servis.

D'ici la fin de l'année ils projettent une soirée Garburade, attention..... **SOYEZ AU RENDEZ-VOUS.**



VIDE GRENIER

LE 25 NOVEMBRE 2018

EST ORGANISE UN VIDE GRENIER A LA SALLE BEZIAT

INSCRIPTIONS A LA MAIRIE

3 EUROS SANS LA TABLE

5 EUROS AVEC LA TABLE

**BIBLIOTHEQUE
OUVERTURE LE JEUDI DE 17 HEURES A 18 HEURES
NICOLE VOUS Y ATTEND AVEC LE SOURIRE,
FAITES LES CURIEUX.....**

LA TOUR SAINT JACQUES

À la Tour Saint Jacques,

La Tour des Pèlerins sur le chemin de la vie, voyageur en ballade, nous accueillons petits groupes de 1 à 8 maximum pour une nuit ou deux et plus.....

Nous partageons avec eux nos repas végétariens confectionner avec des produits locaux.

C'est l'association "Au Cœur de la Terre loi 1901" qui assure la gestion du lieu.

Deux Formules s'offrent au pèlerins :

la Nuit avec Petit Déjeuner à 12.5€

ou la Formule du Pèlerin en demie pension à 20€ .



Pour plus d'information voir le site www.latoursaintjacques.fr

Jacques et Graziella de la Tour

Eysus – Une étape du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Rencontre avec un couple et leurs enfants venant d'Andalousie pour faire le chemin à cheval accompagnés de leurs chèvres.



LE JEUDI DE 18 A 19 HEURES

vente de légumes et plats cuisinés

Nicolas et David vous attendent sur la place du village



REMERCIEMENTS

Nous remercions Jean Michel pour l'entretien du carre du souvenir.



Colombarium

INFORMATIONS CITOYEN

ELAGAGE

Les équipes de collectes signalent des besoins d'élagage aux adresses suivantes :

- Chemin de la Digue
- Chemin du Château
- Chemin de Compostelle
- Route des Thermes
- Chemin des écoliers
- Chemin du Pont de la Bigue
- Chemin du Gascon
- Chemin de Soumsus
- Chemin du Pas d'Aspe
- Chemin des Tourterelles



Merci d'avance,
SICTOM - Pôle Technique Intercommunal
64400 Oloron Sainte Marie

EAU

L'employé communal effectue les relevés d'eau tous les 6 mois

S'IL N'A PAS ACCES AU COMPTEUR IL DEPOSE UN AVIS DE PASSAGE



Des analyses sont faites régulièrement par l'ARS et les résultats sont affichés sur le panneau de la mairie.

Penser à communiquer votre nouvelle adresse et relevé compteur lors de vente ou changement de locataire.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une tournée des différents quartiers est prévue tous les 3 mois afin d'identifier les différents éclairages défaillants.

Une entreprise est mandatée afin de faire le nécessaire.

Il est à préciser que le déplacement est prévu pour plusieurs interventions car cela a un coût. Vous pouvez également nous signaler les dysfonctionnements en Mairie.

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...)
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Actions et Sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

COMMEMORATION

du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre 1918/2018



Le 11 novembre 2018 sur la place du village aura lieu une cérémonie à 11h 30.

Un pot d'honneur est prévu dans la salle sous la mairie.

Nous vous attendons nombreux.

ECOLE EYSUS

Photos anciens élèves

Les reconnaissez-vous ?



C'est l'Automne.....

Recettes Marmiton

CONFITURE DE FIGUES



2,5 KG DE FIGUES FRAICHES

1 KG DE SUCRE

1 GOUSSE DE VANILLE

Lavez les figues, puis coupez-les en enlevant la queue.

Mettez-les dans une bassine à confiture, et **versez le sucre dessus**.

Laissez reposer 10 min, et **portez ensuite à ébullition**.

Coupez la gousse de vanille en petits morceaux et rajoutez-la aux figues; laissez cuire 1/2 h, en remuant de temps en temps.

Lorsque la confiture est cuite, ébouillantez vos pots à confiture et versez la préparation dedans.

Refermez tout de suite les pots et retournez-les d'un coup sec, de façon à chasser l'air et ainsi favoriser la conservation de vos confitures.

TERRINE DE LAPIN

400 g de lapin	Désosser le lapin totalement (garder les abats). Couper le porc en lanière.
1 kg de porc (un peu gras)	Hacher le lapin (pas trop finement), puis réserver.
Barde de lard	Hacher le porc (pas trop finement), puis réserver.
4 gousses d'ail	Battre les <u>oeufs</u> , puis mélanger avec l' <u>ail</u> et les <u>oignons</u> hachés.
4 oignons	Ajouter le lait, le <u>sel</u> et le <u>poivre</u> .
3 oeufs	Mélanger l'ensemble avec la viande puis hacher le tout plus finement (pas trop).
12.5 cl de lait	
25 g de sel	Barder la terrine ovale puis la remplir du mélange.
1 cuillère à soupe de poivre	Mettre au four au bain-marie à 180°C (th 6) pendant 1h45. Laisser reposer 2 jours après cuisson, au réfrigérateur.

